



## **Pacte international relatif aux droits civils et politiques**

Distr. générale  
14 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Comité des droits de l'homme**

#### **Quatre-vingt-douzième session**

#### **Compte rendu analytique de la première partie (publique)\* de la 2511<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 17 mars 2008, à 10 heures

*Président* : M. Rivas Posada

### **Sommaire**

Ouverture de la session par le Représentant du Secrétaire général

Adoption de l'ordre du jour

Questions d'organisation et autres questions

---

\* Aucun compte rendu analytique n'a été établi pour la deuxième partie (privée) de cette séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la clôture de la session.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Ouverture de la session par le Représentant du Secrétaire général**

1. **M. Mbaidjol** (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) tient à appeler l'attention sur un certain nombre de faits nouveaux survenus depuis la précédente session du Comité. Dans le contexte de l'action qu'il mène actuellement pour réviser, simplifier et améliorer les mandats, le Conseil des droits de l'homme a décidé de transférer les fonctions du Groupe d'experts sur le Darfour, désormais supprimé, au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan; un nouveau Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage doit remplacer l'ancien Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage et un nouveau mécanisme d'experts sur les droits des populations autochtones remplacera l'ancien groupe de travail sur les populations autochtones.

2. En outre, à sa septième session, le Conseil réexaminera la portée de 14 mandats thématiques et de certains pays et, le 25 mars 2008, il nommera des titulaires de mandats au titre de 12 procédures spéciales. Le Président du Conseil vient de publier la liste des candidats. Étant donné que cinq nouveaux titulaires de mandats seront nommés à la huitième session du Conseil en juin 2008 et d'autres encore à la neuvième session en septembre 2008, plus de la moitié des 38 mandats du Conseil seront réexaminés en 2008. À leur prochaine réunion annuelle en juin 2008, les titulaires de mandats s'attacheront à renforcer l'efficacité des procédures spéciales, notamment à améliorer leur coopération avec d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Ces faits nouveaux permettront aux titulaires de mandats au titre des procédures spéciales et au Comité de collaborer dans une nouvelle optique.

3. La première session du Groupe de travail chargé de l'examen périodique universel aura lieu du 7 au 18 avril 2008. Conformément à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, un groupe de trois rapporteurs, dénommé « troïka », sera établi pour faciliter chaque examen, notamment l'établissement du rapport du Groupe de travail. La liste des trois rapporteurs sélectionnés pour les première et deuxième sessions est affichée sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le 25 février 2008, les rapports nationaux de

la plupart des 16 États devant être examinés à la première session, en même temps que des compilations des informations pertinentes, établies par le Haut-Commissariat, ont été affichés sur le site Web du Haut-Commissariat. Les rapports établis par le Haut-Commissariat sont d'autant plus importants pour le Comité qu'ils contiennent des informations sur la suite donnée au niveau national aux conclusions et aux constatations. Ces informations révèlent le niveau de coopération entre les États intéressés et les organes conventionnels. Les résultats des examens effectués par le Groupe de travail seront très utiles au Comité des droits de l'homme dans le contexte de son travail de simplification de ses rapports avec le Conseil et d'élaboration de procédures et de directives en vue d'une collaboration plus étroite avec les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales.

4. Fin janvier 2008, le Conseil a aussi tenu sa sixième session extraordinaire, consacrée aux violations des droits de l'homme résultant des incursions militaires israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, notamment l'incursion récente dans Gaza occupé et dans la ville de Naplouse en Cisjordanie. Cette session a abouti à l'adoption d'une résolution demandant notamment la protection immédiate des civils palestiniens sur le territoire palestinien occupé conformément au droit international relatif aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

5. Pour ce qui est de la réforme du système des organes créés en vertu d'instruments internationaux, le secrétariat du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été transféré à Genève et, à sa quarantième session, le Comité a adopté les directives révisées applicables à l'établissement des rapports concernant expressément ses travaux. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a aussi considérablement progressé en la matière et a l'intention d'examiner un projet d'une série de directives révisées concernant l'établissement de rapport à sa prochaine quarantième session. À cet égard, le rapport sur la révision des directives propres à chaque organe conventionnel établi par M. O'Flaherty marque un important progrès.

6. Depuis la précédente session du Comité, Samoa, Vanuatu et Cuba ont accédé au Pacte et Moldova et les Philippines ont respectivement ratifié le Protocole facultatif et le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte. La Croatie a présenté son

deuxième rapport périodique, les Antilles néerlandaises et l'Argentine ont présenté leur quatrième rapport périodique, l'Équateur et la Nouvelle-Zélande leur cinquième rapport périodique et la Fédération de Russie son sixième rapport périodique. Le programme de travail de la session en cours est extrêmement chargé, comportant l'examen de quatre rapports de pays, l'adoption des listes de questions concernant quatre autres rapports, l'examen de nombreuses communications et un débat plus approfondi sur les méthodes de travail. En outre, le Comité commencera ses débats sur le projet d'observation générale concernant les obligations des États parties en application du Protocole facultatif se rapportant au Pacte et examinera les rapports intérimaires présentés par le Rapporteur spécial chargé du suivi des conclusions et par le Rapporteur spécial chargé du suivi des constatations. Pour terminer, M. Mbaidjol souhaite plein succès au Comité dans l'accomplissement de son mandat et assure à ses membres l'appui sans réserve du Secrétariat.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

7. *L'ordre du jour est adopté.*

#### **Questions d'organisation et autres questions**

8. **M. Shearer**, prenant la parole en sa qualité de Président/Rapporteur du Groupe de travail sur les communications, dit que ledit groupe de travail, composé de 10 membres du Comité, s'est réuni du 10 au 14 mars 2008. Il a examiné 32 communications au total. Dans un cas, l'examen a été reporté dans l'attente de la réception d'informations complémentaires de la part des parties; le Groupe de travail a examiné 19 communications quant au fond, il en a déclarées 9 irrecevables et 3 recevables par consensus. L'une de ces dernières a été renvoyée en plénière en raison de l'importance de son sujet.

9. En outre, une question de fond, à savoir dans quelle mesure les nouvelles communications relèvent de la compétence du Rapporteur spécial, a été renvoyée en plénière pour examen plus approfondi. Conformément aux procédures établies, conçues pour accélérer l'examen des plaintes de particuliers, les communications déclarées irrecevables par le Rapporteur spécial n'ont pas été communiquées aux États parties intéressés. Le Groupe de travail s'inquiète toutefois de ce que, dans certains cas, ces procédures risquent de constituer une violation du paragraphe 1 de

l'article 4 du Protocole facultatif se rapportant au Pacte, selon lequel le Comité porte toute communication qui lui est présentée à l'attention de l'État partie qui a prétendument violé l'une quelconque des dispositions du Pacte. Seules les communications déclarées irrecevables aux termes de l'article 3 du Protocole facultatif ne relèvent pas de cette procédure mais, dans certains cas, le Rapporteur spécial pour les nouvelles communications a cité l'article 2 en tant que motif d'irrecevabilité.

10. **M. Amor** félicite le Groupe de travail pour le nombre de communications qu'il a examinées. Il s'inquiète toutefois des risques de retard et prie instamment le Comité d'examiner les moyens de régler cette question. Le Groupe de travail a été en mesure d'examiner un si grand nombre de communications parce qu'il a considérablement réduit le temps consacré à leur présentation; le Comité plénier devrait simplifier ses procédures d'une façon similaire. À cet égard, et afin d'accélérer davantage le traitement des plaintes de particuliers, le Rapporteur spécial pour les nouvelles communications doit être habilité à prendre des décisions quant à leur recevabilité pour ne pas enregistrer des communications manifestement irrecevables.

11. **M<sup>me</sup> Motoc** fait siennes les observations de M. Amor concernant la nécessité de réduire le temps consacré à la présentation des communications et convient avec M. Shearer que le Comité devrait s'efforcer de s'entendre sur ce qui relève de la compétence du Rapporteur spécial pour les nouvelles communications. Enfin, se référant aux liens entre le Comité et le mécanisme d'examen périodique universel, elle propose d'examiner les arrangements de couverture médiatique de la session en cours.

*La partie publique de la séance est levée à 10 h 40.*